



Toulouse, le **16 FEV. 2026**

## **MESSAGE VIGIPIRATE**

**Destinataires pour attribution :**

- Mesdames et Messieurs les maires du département de la Haute-Garonne

**Destinataires pour information :**

- Sous-préfets d'arrondissement
- Secrétaire général de la préfecture
- Madame la Présidente du Conseil régional Occitanie
- Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne
- Madame la Présidente de l'Association des maires de France de la Haute-Garonne
- Mesdames et Messieurs les Présidents d'EPCI de la Haute-Garonne

**Objet :** Festivités du mois du Ramadan du 19 février au 20 mars 2026 et du temps du Carême du 18 février au 2 avril 2026.

Le niveau élevé de la menace terroriste qui continue de peser sur notre pays, ainsi que la persistance des tensions au plan international, exigent le maintien d'une extrême vigilance, notamment vis-à-vis des manifestations et des lieux à caractère religieux.

Le mois du Ramadan, période qui devrait commencer le jeudi 19 février et s'achever le vendredi 20 mars 2026, est le mois du jeûne pour le culte musulman. Très suivi par les fidèles, il est susceptible de générer des rassemblements importants de personnes sur la voie publique et aux abords des lieux de culte musulman.

C'est pourquoi, une attention particulière devra être portée quotidiennement sur l'ensemble de la période, dès le coucher du soleil, en particulier pour les prières du vendredi et lorsque des célébrations de rupture du jeûne seront organisées dans les lieux de culte.

La nuit du destin, qui marque le début de la révélation de Mahomet et qui devrait avoir lieu dans la nuit du 15 mars et la fête de l'Aïd el-Fitr qui marque la fin du Ramadan et qui devrait se dérouler autour du 20 mars, doivent également faire l'objet d'une vigilance renforcée.

Pour le culte catholique, le Carême est un temps liturgique qui débutera le Mercredi des Cendres, le 18 février et se terminera le Jeudi Saint, le 2 avril. Les églises accueilleront un public nombreux pendant les offices, ainsi que celui du dimanche des Rameaux, le 29 mars 2026, qui marque le début de la Semaine sainte et qui s'accompagne parfois de processions sur la voie publique.

J'ai demandé aux services de police et aux unités de gendarmerie ainsi qu'aux forces militaires de faire preuve d'une vigilance appuyée lors des offices et rassemblements qui, en concentrant traditionnellement des publics nombreux en certains lieux et à certaines heures, constituent des cibles à symbolique forte.

Dans le cadre de l'organisation des différentes manifestations, j'ai à nouveau engagé les responsables des cultes musulman et catholique à mettre en œuvre, à l'intérieur des lieux de culte et sur la voie publique, les mesures de vigilance adaptées (contrôle d'accès, surveillance, sensibilisation des fidèles et visiteurs).

Je vous invite à mobiliser, de votre côté, votre police municipale ainsi que votre dispositif de vidéoprotection dans le cas où vous en disposez et à examiner, avec les responsables des lieux de culte, les mesures de protection à mettre en œuvre, notamment les restrictions du stationnement et de la circulation à leurs abords.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour le préfet et par délégation,  
le sous-préfet, directeur de cabinet



David FOLTZ